

DECRET N° 85/567 DU 16/4/85

portant nomination de Monsieur OKOUYA
Réné, en qualité de Directeur des Télé-
communications.

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modifia-
tion de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la Loi n° 9/64 du 23 Juin 1964 portant création de
l'Office National des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n° 64/329 du 23 Septembre 1964 portant or-
ganisation de l'Office National des Postes et Télécommunications ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur OKOUYA Réné, Ingénieur des Télécommunica-
tions, est nommé Directeur des Télécommunications à l'Office Na-
tional des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires au présent décret.

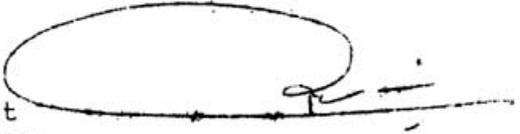
.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 16 AVRIL 1985

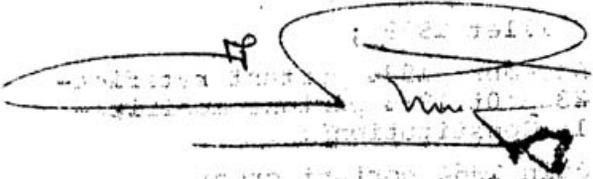
PAR LE PREMIER MINISTRE

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,



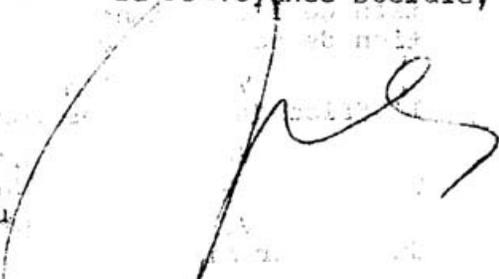
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

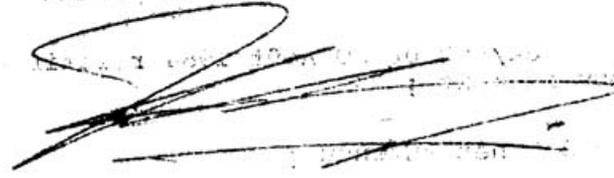


Christian Gilbert BEMBET.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

